Syndicat National
Force Ouvrière

des Finances Publiques

****

Section d'Ille-et-Vilaine

Déclaration liminaire au C.T.L. du 12 octobre 2018

Monsieur le Président,

Les longs débats du 2 octobre dernier relatifs au transfert de l'activité « CSP d'initiative » des SIP vers le PCRP étaient clairs quant à leur conclusion. Le vote unanime contre ce point à l'ordre du jour, de la part des représentants du personnel sanctionne en quelque sorte une copie à revoir, au minimum.
Peut-être avez-vous eu le temps de faire évaluer depuis avec plus de précision les effectifs à temps plein qui se consacrent au contrôle des dossiers à fort enjeu, entre autres ?

Le transfert de mission en déchargeant les SIP du contrôle sur pièce d'initiative est fait non seulement parce que nous n'avons plus l'ISF à gérer, mais encore, pour que les SIP aient plus de temps à consacrer au PAS. Afin que celui-ci se déroule dans de « bonnes » conditions et soit une réussite!!! Personne n'est dupe dans les services concernés .
C'est pourquoi FO-DGFIP demande des emplois supplémentaires et insiste sur la perte potentielle de droits rappelés. Le PCRP n'est pas là que pour l'ISF avant et l'IFI prochainement, il doit normalement vérifier les actes déposés par les notaires ou les actes SSP. Les collègues n'ont pas le temps de tout voir : les plus-values, les conservations de titres, les droits réduits, les donations,les successions ...
Sans compter le problème lié au contrôle desdites successions avec la perte de l'enregistrement à Saint-Malo par exemple et le sous-dimensionnement du Service départemental d'enregistrement. Le SDE a d'ailleurs accusé un retard important et n'a plus le temps de faire le classement, les relances, les fiches permettant le contrôle.
De même, enlever aux SIP, le contrôle sur pièce d'initiative est également une lourde erreur, car la proximité et la connaissance du tissu fiscal sont nos meilleurs atouts pour bien quadriller le terrain.
Quant au groupe de travail, c'est non pour notre organisation syndicale. Il y en a déjà eu lors du passage de la fiscalité immobilière au Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux qui récupérait les dossiers à fort enjeu, il y a deux ou trois ans (pour les abandonner maintenant ! Où est la vision, où est le cap?). De plus, les protocoles ne sont pas forcément respectés et la nouvelle structure n'a eu personne en plus, alors que dans les groupes de travail, il avait été démontré qu'il fallait 2, voire 3 agents supplémentaires.
FO-DGFIP35 maintient donc son vote contre ce transfert et s'oppose complètement à ce groupe de travail .